



## **COMPTE RENDU COMITE TECHNIQUE SPECIAL DES GREFFES DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL DU 18 JUIN 2021**

La réunion du CTS des agents des greffes des juridictions administratives et des cours administratives d'appel s'est tenue au Conseil d'Etat par visio-conférence le 18 juin 2021 sous la présidence de Monsieur Girardot, secrétaire général du Conseil d'Etat et en présence de Monsieur Meyer, secrétaire général des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

**Pour FO, étaient présents : Catherine Magri, Xavier Bourgeois, Evelyne Cartier, Colette Goussi, Isabelle Nio et Christiane Peyre.**

En préambule, **FORCE OUVRIERE a fait lecture d'une déclaration préalable**, annexée ci-après afin de dénoncer l'insuffisance de dialogue social sur des sujets aussi importants que le régime indemnitaire, l'avancement, le télétravail et l'agenda social.

FO a également dénoncé la constitution par l'Administration d'un groupe de travail chargé de réfléchir à l'organisation et aux moyens des greffes dans le cadre de la double gestion sans que les représentants des personnels, qui sont pourtant les seuls représentants élus capables de défendre les agents, y soient associés !

Suite à notre déclaration, M. Girardot a répondu sur les points suivants :

- ⇒ Sur les sujets de fond qui concernent la carrière et le statut des agents de greffe, le Conseil d'Etat est d'accord pour travailler en concertation avec les représentants syndicaux.
- ⇒ Sur la participation des organisations syndicales au groupe de travail piloté par M. Devys de la MIJA, il était prévu une consultation et des auditions, les modalités restent à définir, mais le dialogue social sera effectif.
- ⇒ Sur le télétravail, la diffusion de la circulaire du 26 mai dernier s'est faite avec un message qui précise que chaque situation doit être examinée, au cas par cas, avec un retour progressif au régime de droit commun à partir de septembre si les conditions sanitaires le permettent.

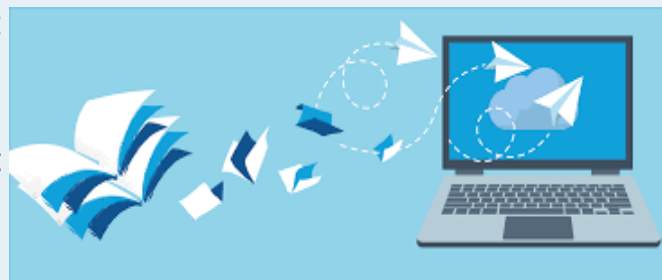


## **1/ Approbation du procès-verbal du CTS du 26 mars 2021 :**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

## **2/ Présentation du rapport du groupe de travail sur le travail dématérialisé :**

Le rapport montre que la dématérialisation est une réalité dans les juridictions (télérecours, messagerie, télétravail) mais il est nécessaire d'harmoniser les pratiques car il existe de grandes différences entre juridictions et parfois même entre les chambres d'une même juridiction.



La dématérialisation est une force pour la justice administrative, on l'a vu avec la crise sanitaire.

Le groupe de travail préconise que les travaux d'impression relèvent de la responsabilité des magistrats en cas de besoin. D'autre part, il faut que les outils matériels et informatiques soient adaptés ainsi que la formation des personnels.

**FORCE OUVRIERE** est intervenue afin de remercier le secrétariat général de tenir informés les représentants du personnel en temps réel de la mise en route des groupes de travail et de leur composition. Toutefois, sur des missions de réflexion étendues et particulièrement sensibles comme cela va être le cas sur le prochain groupe de travail à l'automne (portant sur l'organisation, les moyens et le devenir des greffes), nous voulons participer activement aux débats. Nos revendications doivent être entendues car nous avons été élus pour défendre les intérêts des agents et nous avons beaucoup de propositions à faire. Or, il est illusoire de penser qu'une simple audition peut permettre de mener une réflexion aboutie tout à la fois sur les moyens humains et matériels des greffes, les missions, la carrière et donc la promotion, la mobilité, la rémunération, les primes, la formation et bien sûr la double gestion, le chantier est énorme !

***C'est pourquoi, FO a insisté sur la nécessité d'un vrai dialogue social constructif.***



## **3/ Examen pour avis du plan « Egalité Professionnelle » :**

Le plan Egalité professionnelle femmes/hommes est l'aboutissement d'une large concertation qui a permis à toutes les catégories de personnel d'être représentées, ce qui est une première (personnels du CE, de la CNDA, des TA et CAA). Les réunions de travail se sont tenues de novembre 2020 à mai 2021 avec 6 groupes de travail thématiques.

**FORCE OUVRIERE a émis un avis favorable.**

*Une cérémonie de signature est prévue le 6 juillet au Palais Royal et Mme Magri pour FO sera présente afin de signer officiellement ce plan Egalité Professionnelle.*





#### **4/ Présentation du bilan social des greffes 2020 :**

Bien que l'envoi du bilan social a été fait très tardivement, il constitue une source d'information très utile et son excellente présentation permet d'avoir une photographie exacte avec des données statistiques qu'il est impossible d'obtenir par ailleurs.

FORCE OUVRIERE a attiré l'attention sur 3 points :

- 1) Le recrutement des personnes en situation de handicap en 2020 est trop faible : 1 seul recrutement par CAP de mobilité et un 2<sup>nd</sup> par la voie contractuelle. Le nombre total de travailleurs en situation de handicap en fonction dans les TA -CAA étant au total de 61 personnes, on est encore loin des obligations légales.
- 2) La répartition des emplois-types proposée doit être revue car elle comporte des anomalies et fausse la répartition entre 78% des emplois pour l'activité contentieuse et 21% pour l'activité administrative hors contentieux. Ainsi, pour les postes de greffier en chef, de greffier en chef adjoint et des agents en charge des enquêtes publiques qui ont été comptabilisés à tort exclusivement sur des emplois contentieux. En réalité, les activités administratives et les fonctions support constituent une part importante de l'activité des greffes.
- 3) Les avancements obtenus en 2020 : 85 promotions au total dont 76 pour la filière administrative et principalement à l'intérieur de la catégorie C.

**FO rappelle** que les taux d'avancement ne sont pas suffisants et ne permettent pas de prendre en compte la spécificité des métiers en juridiction, bon nombre d'agents exercent en effet des missions d'un niveau nettement supérieur au grade détenu.

**FORCE OUVRIERE insiste** sur la nécessité d'offrir plus de postes à l'avancement, ce point est extrêmement sensible : l'avancement reste la 1<sup>ère</sup> revendication des agents.

De plus, **FO rappelle** que les avancements de C en B avec un saut de grade sont infimes.

## 5/ Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales (art. 45 du décret n°2011-184 du 15/02/2011)



### Point sur le déroulement de la campagne d'avancement :

Pour la 1<sup>ère</sup> fois cette année, les propositions des juridictions passent directement au Conseil d'Etat, sans passage en CAP locale.

L'harmonisation définitive des propositions relève du Conseil d'Etat après la consultation des organisations syndicales.

**FO intervient** au sujet des personnels techniques et spécialisés pour lesquels on ne dispose d'aucune information.

Aucune concertation ne peut se faire correctement, alors même que la population des SIC (correspondants informatiques) et personnels techniques existe bien dans toutes les juridictions.

De fait, il reste très difficile de pouvoir intervenir correctement et peser face aux autres périmètres du Ministère de l'Intérieur. **FO dénonce** cette situation anormale et préjudiciable aux agents de cette filière.

### Point sur les réussites aux concours et examens professionnels :

L'année 2021 devrait être excellente par le nombre d'agents de notre périmètre reçus. Des données précises seront communiquées en fin d'année, mais on sait déjà que 3 attachés ont réussi le concours de conseiller de TA.



### Point sur les crédits vacataires alloués aux fonctions de greffe et perspectives pour l'été :

Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021 : 401 mois consommés. Il est prévu d'allouer aux TA et CAA 163 mois pour cet été, ce qui correspond au niveau accordé l'an dernier.

### Information sur la rupture conventionnelle :

Ce dispositif doit certes s'articuler entre le Ministère de l'Intérieur et le Conseil d'Etat, mais pour les agents des greffes, il est bien confirmé que c'est le Conseil d'Etat qui va gérer plus directement ses demandes (aucune demande instruite pour le moment). Le Conseil d'Etat ne s'inscrit pas dans une démarche de réduction des effectifs mais au contraire, dans une volonté de les accroître.



*Le seul syndicat dynamique  
partout en France !!*

**N'hésitez pas à contacter**

**pour de plus amples informations**

**vos représentants FO au Comité Consultatif  
Paritaire Spécial/CTPS**

**ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité  
Spécial/CHSS**

**Titulaires :**

**Catherine MAGRI (TA de Melun)  
Xavier BOURGEOIS (TA d'Orléans)  
Evelyne CARTIER (TA de Besançon)  
Colette GOUSSI (TA de Montreuil)  
Isabelle NIO (CAA de Douai)**

**Suppléants :**

**Catherine BUOT (TA de Paris)  
Irène MONTANGON (CAA de Bordeaux)  
Nathalie MANZANO (TA de Chalons)  
Christiane PEYRE (TA de Marseille)  
Véronique RETBY (TA de Versailles)**



**Rejoignez nous sur les  
réseaux sociaux  
FO Prefectures**



**ainsi que notre site informatique sur l'intranet  
des juridictions ou sur internet**

**[www.fo-prefectures.com](http://www.fo-prefectures.com)**



# DECLARATION PREALABLE DU SYNDICAT FORCE OUVRIERE CTS DES GREFFES DU 18 JUIN 2021

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les membres du comité,

**Force Ouvrière** souhaite faire cette déclaration afin de vous rappeler que nous sommes toujours dans l'attente de la mise en œuvre d'un dialogue social effectif au sujet de la situation des agents de greffe et plus particulièrement sur les points suivants :

Le régime indemnitaire tout d'abord : Nous avons des propositions concrètes à faire pour améliorer les modalités d'attribution du CIA et de l'IFSE.

**FO** a d'ailleurs été à l'initiative d'une démarche commune avec la CFDT et l'UNSA en vous adressant le 24 avril dernier une déclaration syndicale commune au sujet du régime indemnitaire. Aucune réponse de l'Administration n'a été donnée à ce jour. Or, vous le savez, il y a urgence à travailler sur ce dossier. Les agents de greffe attendent depuis trop longtemps une meilleure prise en compte des spécificités de leurs fonctions au travers de leur régime indemnitaire. Nous vous rappelons que depuis plus de 3 ans, le CIA n'a pas été revalorisé et pire encore, en 2020 les primes des magistrats ont connu une augmentation mais pas celles des personnels de greffe, ce qui a provoqué beaucoup de déceptions !

Sur les avancements d'autre part, là encore il y a beaucoup à faire pour répondre à ce qui représente une des premières préoccupations des agents. **FO** demande l'activation de négociations. Pour rappel, un groupe de travail sur les critères d'avancement avait été réuni en 2019, mais depuis aucun autre travail de fond n'a été possible et en conséquence, il n'y a eu aucune avancée sur ce point. Il y a donc urgence à pouvoir débattre des perspectives d'avancement des agents de greffe.

Plus largement, sur les questions portant sur le statut et les carrières, sur le devenir des métiers de greffe, nous voulons vous faire part de nos revendications. Certes, un groupe de travail vient d'être constitué pour réfléchir à l'organisation et aux moyens des greffes, mais est-ce suffisant ? Nous ne le pensons pas. En effet, même si chaque organisation syndicale pourra être auditionnée par le groupe de travail, cela est nettement insuffisant compte tenu de l'étendue et de l'importance des réflexions à mener. Il ne faut pas perdre de vue que ce sont les représentants syndicaux élus lors des élections

professionnelles qui représentent les personnels et défendent leurs intérêts. Aussi, nous demandons à participer activement à ce débat dans le cadre d'un travail concerté et continu et par le biais d'échanges réguliers, car sur un sujet d'une telle importance, les représentants du personnel ne doivent pas être oubliés.

S'agissant du télétravail, **Force Ouvrière** tient à souligner que si l'activité juridictionnelle a pu se poursuivre dans de très bonnes conditions depuis plus d'un an, c'est en grande partie en raison du déploiement massif du travail à distance.

C'est pourquoi, la mise en œuvre de la circulaire du 26 mai dernier portant sur l'assouplissement du télétravail à compter du 9 juin, suscite de nombreuses interrogations.

Si vous avez adressé Monsieur le secrétaire général, un message d'information à ce sujet aux chefs de juridiction le 27 mai, vous n'avez pas permis aux représentants du personnel des greffes de pouvoir discuter de ces modalités d'organisation du travail. Or, la circulaire du 26 mai est claire sur ce point puisqu'il est écrit qu'il est « nécessaire d'entretenir un dialogue social de proximité avec les organisations syndicales pour la bonne mise en œuvre de ces instructions ».

**Force Ouvrière** déplore que les représentants syndicaux n'aient pas été associés à cette réflexion !

Enfin, l'agenda social que vos services nous ont proposé le 11 janvier dernier, n'a pas été respecté car sur les 4 thèmes qui auraient dû être examinés durant le premier semestre 2021, seul un thème a fait l'objet d'un travail abouti à savoir la mise à jour de la charte du dialogue social ...

Dans ces conditions Monsieur le président, vous comprendrez les raisons pour lesquelles nous vous demandons que tout soit immédiatement mis en œuvre pour enfin pouvoir construire un dialogue social effectif à la mesure des attentes des personnels de greffe.

*FO demande que cette déclaration soit annexée au Procès-Verbal.*